

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 02 FEVRIER 2023

Date de convocation du Conseil : 27 janvier 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 9 février 2023

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme NABETH, M. SCHROLL, Mme PENARD, Adjoints, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme DELEUZE, M. BONET, M. THERRAS, Mme BATISTA, M. DESVERGNES, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. PASQUIER, Conseillers

Excusés : Mme PERRIN (procuration à Mme MOULIN), M. RABEHI (procuration à M. DJORKAEFF), Mme ASTIER (procuration à Mme ZARTARIAN), M. WANTERSTEN (procuration à M. ALLOIN),

Absents : M. ABRIAL, M. NAAMANE,

=====
Objet : Organisation de la Grande Braderie Municipale

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Règlement général joint en annexe,

VU l'avis de la commission Attractivité et développement économique en date du 23 janvier 2023,

CONSIDERANT que depuis la crise sanitaire, la Ville de Décines-Charpieu n'a pas connu sur son territoire l'organisation de braderies, ni de brocantes, et que les habitants attendent avec impatience le retour de ce genre d'évènement,

CONSIDERANT qu'avant la crise Covid, des braderies étaient organisées par des commerçants, des associations ainsi que par des habitants, et que de ce fait, une grande braderie organisée par la Ville de Décines-Charpieu permettrait de rassembler l'ensemble de ces acteurs sur la journée du 30 avril 2023 au Parc Raymond Troussier,

CONSIDERANT que la Commune souhaite ouvrir les stands aux habitants, aux associations ainsi qu'aux commerçants, en priorité décinois,

CONSIDERANT que, les associations ne poursuivant pas, par définition, un but lucratif et n'ayant donc pas pour vocation principale à faire des bénéfices, la Commune souhaite leur proposer une mise à disposition d'un stand gracieusement,

CONSIDERANT de plus que les habitants et commerçants pourront accéder à un emplacement à 10 euros les 2 mètres linéaires, puis 5 euros par mètre linéaire supplémentaire,

CONSIDERANT que cette journée est envisagée comme un nouveau moment clé dans la vie de la Commune,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **AUTORISER** l'organisation de la Grande Braderie de la Ville de Décines-Charpieu le dimanche 30 avril 2023,
- **VALIDER** la tarification des places,
- **VALIDER** le Règlement général de la Grande Braderie joint en annexe,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur DA SILVA DIAS à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A LA MAJORITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	33 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme NABETH, M. SCHROLL, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN (par procuration), M. RABEHI (par procuration), Mme COCCO, M. VIZADES, Mme DELEUZE, M. BONET, Mme ASTIER (par procuration), M. THERRAS, Mme BATISTA, M. WANTERSTEN (par procuration), M. DESVERGNES, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ,
CONTRE	
ABSTENTION	1 - M. PASQUIER

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,



L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.